

# Adhésion 2023<sup>1</sup> (à compléter en MAJUSCULES)

Vous pouvez aussi adhérer en ligne en allant sur notre site : <https://syndicat-asso.fr/adherez/>



réadhésion

1<sup>ère</sup> adhésion → vous connu ASSO-Solidaires par :  l'Union Syndicale Solidaires  Connaissances  
 Collègues / lieu de travail  Site internet / réseaux sociaux  Autre

## COORDONNÉES

femme  homme  je me définis autrement<sup>2</sup>

NOM : ..... Prénom ..... Date de naissance<sup>2</sup> : .....

Âge<sup>2</sup> : ..... Adresse personnelle : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Téléphone personnel : .....

E-mail personnel<sup>3</sup> : ..... Profession ou Qualification : .....

## SI JE SUIS EN EMPLOI :

Employeur : ..... Sigle le cas échéant : .....

Adresse de l'établissement : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Secteur d'activité : .....

Dépendez-vous d'une convention collective ?  Non  Oui (précisez) : .....

Attention : si vous dépendez d'une convention collective de la branche de l'aide à domicile (BAD), de la branche associative du sanitaire et social (BASS), ou des conventions FEHAP (51) ou ESPI (66), vous faites partie du champ de syndicalisation de Sud Santé Sociaux et non d'ASSO-Solidaires. Vous pouvez consulter [www.sudsantesociaux.org](http://www.sudsantesociaux.org). De même si vous êtes dans le secteur culturel ou sous convention SYNTEC, contactez [adhesion@syndicat-asso.fr](mailto:adhesion@syndicat-asso.fr)

Nombre de salarié-e-s dans votre établissement : .....

Existe-t-il une section syndicale ASSO dans votre établissement ?  Non  Oui

Êtes-vous élu-e ?  Élu-e CSE  Délégué-e syndical-e  Représentant-e de section syndicale

Type de contrat : ..... Travaillez-vous à temps partiel ?  Non  Oui, combien d'heures?.....

## COTISATION (CHOISIR L'UNE OU L'AUTRE DES OPTIONS)

Stagiaire / Chômeur-euse / Volontaire/ CDDI, CUI-CAE, PEC, contrat aidé. → Cotisation 2023 = 10 €

Salarié-e hors contrats aidés : (0,5 % du salaire net mensuel)

réadhésion 2023 = Salaire net mensuel ..... x0,005x12 mois<sup>4</sup> = .....

Pour une première adhésion la cotisation peut être calculée au prorata des mois restants (à partir du mois en cours de l'adhésion).

## COMMUNICATION ET ENGAGEMENT

J'autorise ASSO-Solidaires à communiquer mes coordonnées  à la section locale la plus proche de mon domicile

à la section syndicale de mon association employeuse, si elle existe

En cochant cette case je consens à l'utilisation par le syndicat des données personnelles. Celles-ci sont utilisées conformément à l'objet exclusif statutaire du syndicat et dans le respect de la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016.

Vous pouvez exercer votre droit de communication, de modification et de retrait de ces informations de ce présent consentement par demande écrite à l'adresse mail ou postale de contact indiquée dans le présent formulaire.

En adhérant à ASSO-Solidaires, je m'engage à respecter ses valeurs féministes, antiracistes, priorisant la défense des plus précaires : si vous ne cochez pas cette case, votre adhésion ne sera pas valide

## MODE DE PAIEMENT : (virement + simple pour nous et + rapide)

Espèces  Chèque(s) n° de chèque(s) : ..... à l'ordre du Syndicat ASSO - Solidaires<sup>5</sup>

Virement(s) RIB ASSO-Solidaires, FR76 4255 9100 0008 0125 4707 534 code BIC : CCOPFRPPXXX – **Merci d'indiquer vos prénom**

**et nom + ADHÉSION 2023 dans le libellé du virement** et le nombre de virements si vous échelonnez (ex 1/3 si en 3 fois)

À :

Le :

Signature

<sup>1</sup> L'adhésion est par année civile, c'est-à-dire du 1er janvier au 31 décembre.

<sup>2</sup> Facultatif, à des fins statistiques sur le genre et l'âge des adhérent.es.

<sup>3</sup> Nous n'acceptons pas les mails professionnels, car ils peuvent généralement être lus par l'employeur.

<sup>4</sup> Les cotisations syndicales font l'objet d'un **crédit d'impôt** de 66 % : même si vous n'êtes pas imposable, vous recevrez un reçu fiscal qui vous permettra de vous faire rembourser 66 % de votre cotisation si vous le mentionnez dans votre déclaration annuelle de revenus.

<sup>5</sup> Le paiement peut s'effectuer en plusieurs chèques. Vous pouvez les « post-dater », mais merci de les envoyer en une fois.